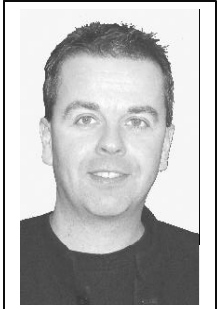


Gratof!

Le grain de sel

Journal de temps de paix du Syndicat des technicien(ne)s et artisan(e)s du réseau français de Radio-Canada
www.starf.qc.ca
Volume 2, numéro 4 — Février 2004

Relève de la garde



Nouveau président

Les élections statutaires au poste de président national du STARF ont eu un effet boule de neige. Tout d'abord, François Lewis a été élu par acclamation

François Lewis

président national. Comme il était auparavant vice-président depuis une trentaine de mois, il a fallu le remplacer.



Nouveau vice-président

Il fallait donc élire un nouveau vice-président national du STARF puisque François Lewis l'était avant d'être élu président.

Michel Legault

Michel Legault a été élu par acclamation vice-président national. Comme il était auparavant secrétaire-trésorier depuis une quarantaine de mois il a fallu, lui aussi, le remplacer.



Nouveau secrétaire-trésorier

Le poste de secrétaire-trésorier national du STARF devenant vacant suite à l'élection de Michel Legault au poste de vice-président, il y a eu élection d'un nouveau secrétaire-trésorier national du STARF.

Benoît Celestino

Des 580 votes valides, 230 sont allés à Adrien Caissie et 350 à Benoît Celestino, qui était auparavant secrétaire du local de Montréal. Vous devinez la suite ...

Fusion CBC : la Guilde l'emporte

Après 26 jours d'audiences tenues de mars à novembre 2001, le CCRI a conclu dans sa décision #218, datée du 28 février 2003, que la structure actuelle des unités de négociation collective des réseaux anglais ne fonctionnait plus. Les parties ont donc eu, conformément au dispositions du code canadien du travail, un délai de 120 jours pour s'entendre sur une nouvelle structure de représentation.

Rappelons que les parties en cause étaient l'employeur CBC/Radio-Canada, la Guilde canadienne des médias et le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). La Guilde avait, rappelons-le, parti le bal en demandant

la fusion des unités 1 (production, réalisateurs inclus) et 3 (bureaux) qu'elle représentait toutes deux depuis que le SCFP lui avait laissé la représentation de l'unité 3. L'employeur a alors répondu à cette requête en demandant la fusion des trois unités. Les réseaux anglais n'ont pas de syndicat distinct pour les réalisateurs(trices).

Pour qu'il y ait entente, il fallait que l'employeur et la Guilde acceptent que l'unité 2 (techniciens et artisans) continue d'être représentée par le SCEP. Or la procédure de fusion visait à l'évidence le contraire. On ne se surprend donc pas de l'absence d'entente après 120 jours,

ce qui a amené la tenue d'un vote d'aléance syndicale. Ce vote fut tenu en novembre 2003. Les résultats vont comme suit :

... suite en page 2

Sommaire

Relève de la garde	1
Fusion CBC : la Guilde l'emporte . .	1
Unanimité totale	2
Les p'tites vites	3
Formation conjointe	4
Pour les membres	4
La retraite à cent ans ?	4

Unanimité totale

C'est très rare, voire une grande première dans l'histoire des relations de travail à CBC/Radio-Canada : en effet, le STARF et tous les syndicats de CBC/Radio-Canada appuient le président Robert Rabinovitch dans sa volonté d'obtenir un financement pluriannuel stable pour la Société.

Un financement pluriannuel stable, ça signifie que la Société pourrait compter sur des revenus réguliers d'une année à l'autre, ce qui permettrait moins de précarité dans bien des domaines de sa gestion. À l'heure actuelle, le financement de la Société est établi à chaque année dans le discours du budget du gouvernement fédéral. On a vu des réductions budgétaires et même récemment « un examen à grande échelle des dépenses publiques ». La Société est aussi indirectement affectée par des réductions de subventions aux divers fonds et d'autres contraintes. Un financement pluriannuel stable pourrait stabiliser la gestion de Radio-Canada et même, qui sait, y réduire la précarité d'emploi.

Voici le texte intégral de la partie française de la lettre envoyée dans les deux langues au Premier ministre Paul Martin.

Montréal, le 12 janvier 2004.

Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Paul Martin

LETTRE D'APPUI À RADIO-CANADA

Nous, représentant 10 500 employés travaillant au réseau français et anglais de Radio-Canada/CBC, vous écrivons aujourd'hui, pour appuyer la proposition soumise par notre Président Robert Rabinovitch, lors de ses présentations devant le Comité permanent du patrimoine canadien et devant le Comité permanent du Sénat sur les transports et les communications, au sujet d'un financement stable et pluriannuel de Radio-Canada / CBC.

Avec les difficultés financières de la dernière décennie, Radio-Canada/CBC a éprouvé des difficultés à rencontrer son mandat en regard des régions éloignées

des grands centres urbains. Nous appuyons fortement la direction de Radio-Canada pour soutenir et relancer sa présence dans toutes les communautés de l'ensemble du pays.

Nous revendiquons un financement accru et indexable pour assurer une stabilité future qui soutiendrait une radio et télévision publique à la hauteur de son mandat et des attentes des canadiennes et des canadiens.

Espérant que vous serez sensibles à notre appel,

Robert Gagnon, Président. AR
Jacqueline Turgeon, Présidente SCFP
Daniel Raunet, Président SCRC
François Lewis, Président national STARF
Lise Lareau, Présidente nationale de la Guilde
Mario Poudrier, Président APS
c.c. Tous les Ministres
M. Robert Rabinovitch
Les vice-présidents de Radio-Canada p.v.i. Tous les députés

Suite de la page 1

Bulletins comptés : 4169
Guilde : 2452
SCEP : 1717
Bulletins nuls : 40
Bulletins sous dispute : 90

C'est donc un vote majoritaire à 58 % du suffrage exprimé en faveur de la Guilde canadienne des médias. Le SCEP a concédé la victoire et a cessé de représenter les collègues technicien(ne)s et artisan(e)s de CBC/Radio-Canada à l'extérieur du Québec et de la ville de Moncton, dont la convention collective continue de s'appliquer jusqu'à la prochaine négociation. Ils et elles seront désormais représenté(e)s par la Guilde, comme tous les autres syndiqué(e)s de CBC/Radio-Canada à l'extérieur du Québec et de la ville de Moncton, à l'exception des membres de l'APS qui détient une accréditation

nationale. On a déjà exposé en ces lignes que les membres de l'APS ne peuvent être représentés par le même syndicat que les employés qu'ils (elles) supervisent.

On se souviendra aussi que les deux dernières négociations du SCEP ont provoqué des conflits de travail, grève et lock-out. Pas besoin d'habiter Grande Oursse pour deviner que ça n'a pas aidé le SCEP lors du vote d'allégeance.

C'est donc dire que la grande majorité des employés de « CBC, Canada's National Broadcaster » sont maintenant représentés par le « Local 30213 of the Communications Workers of America », nom officiel de la Guilde canadienne des médias. Communications Workers of America (CWA) est un syndicat d'environ

250,000 membres ayant son siège social à Washington DC USA.

Et aux réseaux français...

Pas de nouveau depuis notre dernier article sur le sujet. Les audiences sont terminées et les plaidoiries auront lieu en avril.

Il faudrait habiter Grande Oursse pour deviner combien de temps il faudra au CCRI pour rendre une décision. La décision du dossier anglais pourrait accélérer les choses ou non. Ce n'était pas le même banc de commissaires et on part d'une situation différente.

Bref, c'est à suivre.

Les p'tites vites

Pas encore de décision du CCRI dans l'affaire Salt Lake City

Nous attendons toujours la décision du CCRI dans le dossier de la plainte déposée par le STARF contre la SRC pour pratiques antisyndicales et discriminatoires dans le dossier de la production de la couverture des Jeux olympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City. Une absence maladie prolongée au CCRI pourrait expliquer une partie du délai.

La Télévision française de la SRC a tout juste déterminé la forme de sa couverture olympique pour Athènes 2004 au moment d'aller sous presse. On privilégiera le montage à Montréal avec des liens multiples sur fibre optique entre la Grèce et le Canada. L'équipe sera, semble-t-il, formée de membres STARF mais seul un très petit nombre fera le voyage à Athènes.

Rencontre au sommet

C'est le 20 janvier que le président national du STARF François Lewis rencontrait Robert Rabinovitch et George C.B. Smith, respectivement président et vice-président aux ressources humaines de la CBC/Radio-Canada, en tête à tête.

Lors d'un échange courtois le président Lewis a affirmé vouloir poursuivre dans la même veine de bonnes relations entre la SRC et le STARF. Le président Rabinovitch s'est pour sa part dit satisfait de l'appui des Syndicats à sa requête de financement stable et pluriannuel.

Il a aussi été question de la situation difficile que crée le contexte du processus de fusion. Les relations sont quelquefois plus compliquées alors que l'existence même du Syndicat est en jeu.

Nouveau sondage

La firme Hay et la SRC font un nouveau sondage sur les employés de la SRC. Au moment d'aller sous presse, c'est terminé. On a hâte aux résultats, puisque cette fois-ci la Société remettra un sommaire interprété de ceux-ci aux Syndicats.

Négos SCRC-SRC

La convention collective du SCRC est échue le 28 mars 2004. Les négos débutaient à peine que le SCRC demandait la nomination d'un conciliateur. Cette démarche rappelle celle de l'employeur lors des négos CBC-SCEP de novembre 2001, qui s'étaient terminées par un lock-out de quatre semaines. La partie patronale s'est retirée en attendant la nomination du conciliateur. Elle a depuis changé d'idée et les négociations se poursuivent selon le calendrier prévu. On ne parle pas ici de négociation raisonnée.

Mentionnons pour mémoire que le lock-out de deux mois subi par les membres du SCRC en 2002 a résulté en une convention collective comportant des clauses normatives dont certaines s'approchent de celles du STARF. Le SCRC affirme par ailleurs qu'une fusion syndicale rendrait les négociations beaucoup plus difficiles. Il s'agit d'une des raisons qu'il avance pour demander un règlement rapide des présentes négos.

Souhaitons-leur meilleure chance que la dernière fois !

Négos AR-SRC

Le 11 décembre dernier, l'Association des réalisateurs et la SRC ont convenu de prolonger la convention collective telle quelle pour deux ans avec des augmentations de 2.5 % et 2.5 %. On a eu plus de chance que la dernière fois. Ça s'était alors terminé devant le CCRI.

Le forum des leaders

La troisième édition du forum des leaders a lieu les 3 et 4 février à Montréal. La Direction de CBC/Radio-Canada a rencontré les exécutifs syndicaux et on a discuté. La formule est appréciée des deux côtés.

Évaluation des emplois

La première rencontre STARF-SRC sur l'évaluation des emplois STARF a eu lieu le 19 décembre dernier. On se souviendra que ce processus fut convenu aux dernières négos il y a près d'un an. Tous les emplois syndiqués STARF seront réévalués. L'employeur a embauché Gérald Renaud, jadis évaluateur d'emplois de la SRC, comme spécialiste. Quant au STARF, il a retenu les services de Mélanie Dionne, conseillère en ressources humaines, qui a déjà effectué des mandats pour le STARF.

Moins de précarité ?

De 2000 à 2003, la proportion temporaires - permanents des syndiqués STARF serait passée de 80 % de permanents et 20 % de temporaires en 2000, à 83 % de permanents et 17 % de temporaires en 2003. C'est en tout cas ce que semblent indiquer les chiffres de la masse salariale de la SRC pour les membres STARF. Comme le total est stable, ce n'est pas attribuable à des coupures chez les temporaires. Cependant, comme ces chiffres sont basés sur le total des heures travaillées, ils ne sont pas un indicateur précis.

Les finances du STARF national

Les plus récents états financiers du STARF national affichent un excédent des revenus sur les dépenses d'environ 30,000 \$. Il s'agit du quatrième exercice financier d'affilée à afficher un surplus. Ce surplus est versé au fonds de défense, comme le prescrivent les statuts.

Formation conjointe

Le concept de négociation raisonnée appliqué avec succès aux dernières négos STARF-SRC continue de faire des petits. En effet, comme suite aux négociations, il fallait implanter le concept parmi les représentants syndicaux et les cadres de tous les niveaux. Il faut savoir que la négociation raisonnée est un processus plus continu que ponctuel, ce qui signifie des valeurs et des attitudes à changer.

C'est dans cette optique qu'à l'initiative du Syndicat, des séances de formation sur la résolution des conflits furent organisées. Avec un minimum de théorie et des mises en situation, on applique les notions apprises. C'est ainsi que cadres et représentants syndicaux se retrouvent dans une séance de formation où les exercices prennent la forme de simula-

tions et jeux de rôles qui se transforment en jeux ... drôles qui donnent souvent lieu à des situations franchement hilarantes. On peut imaginer ce qui peut se passer lorsqu'un directeur de site doit jouer le rôle d'un syndiqué face à un syndiqué qui lui-même joue celui d'un patron. On travaille en équipe et l'ambiance est bonne.

La bonne humeur n'empêche pas le sérieux du travail. Le degré d'intérêt et de sérieux des participants impressionne même la formatrice.

Bien que la formation ait lieu aux bureaux du Syndicat, il s'agit d'un projet conjoint SRC-STARF qui fait suite à la négociation raisonnée de notre dernière convention. Les relevés de fonction sont

payés par l'employeur et la formation l'est à parts égales par le STARF et la SRC.

Le concept de négociation raisonnée s'implante progressivement tant chez les cadres de la SRC que chez les syndiqués du STARF. Sans devenir une panacée, c'est un processus qui devient utile dans la vie de tous les jours. Il reste toutefois des difficultés à aplanir, dont le retard de l'employeur à participer à des groupes de travail et comités auxquels il s'est engagé à participer lors de la dernière négo.

Des séances de formation ont eu lieu et sont prévues pour les représentants syndicaux et les cadres de toutes les régions STARF au cours de 2003 et 2004.

Pour les membres

Au STARF, la formation c'est plus qu'important. Les officiers syndicaux en reçoivent pour s'acquitter de leurs tâches de la meilleure manière possible, mais les membres en ont aussi besoin.

Préparation à une entrevue

C'est bien beau de postuler et de réussir l'examen, mais l'entrevue de sélection demeure cruciale dans le processus de dotation. Plusieurs d'entre nous connaissons des membres qui semblaient parfaits pour un poste mais pour qui l'entrevue de sélection fut un désastre.

La formation de préparation pour une entrevue de sélection s'adresse à tous les membres. Une centaine l'ont déjà suivie. Pour vous inscrire, téléphonez au STARF national au 514-524-1100. On mettra éventuellement d'autres sessions à l'horaire.

Préparation à la retraite

On est à préparer des cours de formation de préparation à la retraite pour les membres STARF. On ne le dit pas assez, la retraite ça n'est pas que des vacances à long terme. On doit s'y préparer financièrement et personnellement. Passer à un autre mode de vie après 25, 30, 35 ans ou même plus, ce n'est pas une mince affaire.

Résolution des conflits

Une version « membres » de la formation à la résolution de conflits dont il est question plus haut est en préparation ; celle-là s'adressera aux membres en général et trouvera son application sur les lieux du travail. C'est à suivre.

La retraite à cent ans ?

Radio-Canada a profité de la tenue du forum des leaders pour annoncer qu'elle abandonnera bientôt la politique de la retraite obligatoire à 65 ans. Les employés de la Société ne seront donc plus obligés de prendre leur retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Le changement de politique sera mis en place au cours des prochains mois, puisqu'il faut le coordonner avec la caisse de retraite et les autorités réglementaires concernées.

Dire qu'il y a peu on poussait les employés âgés de plus de cinquante ans à prendre leur retraite au moyen de forfaits de départ. Désormais on pourra rester à l'emploi de Radio-Canada jusqu'à cent ans, si Dieu nous prête vie. La Société devra probablement grossir les touches des claviers de ses ordinateurs et ses cafétérias devront servir plus de manger mou.